

# COMMUNIQUÉ

23-03-2021

## Vaccination des personnels de l'éducation des collectivités locales

Le président de la République, Emmanuel Macron, en déplacement à Valenciennes a déclaré : « A partir de mi-fin avril, nous allons avoir de plus en plus de vaccins qui vont arriver, cela va nous permettre d'envisager d'avoir des campagnes ciblées sur des professions qui sont exposées, à qui on demande des efforts. Les enseignants en font légitimement partie. »

Je me réjouis de cette annonce qui, si elle est confirmée, pourrait permettre de protéger les enseignants et de garantir la continuité du service public de l'éducation dans de bonnes conditions, ce qui est primordial pour les élèves. Néanmoins, cette déclaration omet les personnels de l'éducation des collectivités. Sans ces personnels de nos villes pour les écoles du premier degré, de nos départements

pour les collèges et de nos régions pour les lycées, les établissements scolaires ne peuvent fonctionner.

Comme j'ai pu l'indiquer la semaine passée, notre ville est confrontée aujourd'hui, en raison des personnels positifs à la Covid et des personnels cas contact, à un fort besoin de remplacement dans les écoles bisontines. Cette vaccination garantirait le bon fonctionnement de nos écoles, de nos cantines et des activités périscolaires.

C'est pourquoi, je demande à ce que le gouvernement intègre ces personnels dans la phase de vaccination qui ouvrira mi-fin avril.

Anne Vignot

Maire de Besançon